

Près d'un tiers des défibrillateurs cardiaques en France ne fonctionne pas

De nombreux établissements recevant du public ont l'obligation légale d'installer des défibrillateurs cardiaques, mais oublie de les entretenir, en changeant leur batterie notamment.

Par J.V.

Publié le 29/05/2024 à 11h51



Selon un audit, près d'un tiers des défibrillateurs cardiaques installés en France sont hors service. © ANDBZ/ABACA

Ils sont présents dans les gares, les écoles ou encore les mairies. Des défibrillateurs cardiaques sont installés dans de nombreux lieux publics en France, dans le cadre de la lutte contre la **mort subite**. Mais sur les 500 000 appareils présents sur le territoire, près d'un tiers d'entre eux ne fonctionne pas, révèle **France Info** qui a pu consulter un audit de maintenance de l'entreprise Matecir Defibril.

Selon nos confrères, la société a inspecté 6 021 défibrillateurs automatisés externes entre 2012 et 2023 en France et a pu tirer cette projection sur le reste du pays.

En cause notamment, le manque d'entretien de l'appareil. En effet, selon les données de cet audit, les établissements, qui ont l'obligation d'installer ces défibrillateurs cardiaques par une loi de 2018, ne savent pas en assurer la maintenance, comme le changement de batterie des électrodes. L'année dernière, un homme est mort d'un arrêt cardiaque dans la Sarthe car l'appareil n'avait plus de batterie.

60 % des défibrillateurs inspectés présentent une anomalie

D'autre part, selon l'association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLoD), près de 60 % des défibrillateurs inspectés par Matecir Defibril présentent « une anomalie pouvant entraîner un dysfonctionnement ». Dans une synthèse publiée en avril, l'association indique que dans plus de 32 % des cas, les consommables étaient « périmés ».

En France, le taux de survie après un arrêt cardiaque se situe entre 7 et 8 %, il était de 2 % avant le déploiement des défibrillateurs, note le président de l'ARLoD. Et chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite sur le territoire, faute d'avoir bénéficié de l'intervention d'une personne au bon moment, en réalisant des gestes de premiers secours ou en utilisant un défibrillateur, selon les données du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.